VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU Jeudi 15 janvier 2009 n° **11**

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Centre Hospitalier Camille Guérin – Maison médicale Acquisition de parcelles destinées à l'aménagement de stationnements rue Aimé Souché**

Mesdames, Messieurs,

La maison médicale du centre hospitalier Camille Guérin induit un afflux de visiteurs que le parking de l'établissement ne peut absorber. A cela s'ajoute la présence des véhicules des personnels de l'établissement qui occasionne la désorganisation du stationnement dans ce secteur. Cela se traduit par une circulation difficile et souvent dangereuse, et par un stationnement sur les trottoirs qui gêne le passage des usagers.

Afin de résoudre ce problème, il a été décidé d'aménager un parking de 47 places environ le long de la rue Aimé Souché. Pour ce faire, le centre hospitalier a donné son accord pour céder une partie de sa propriété, actuellement louée par bail emphytéotique à la commune. Il convient donc de modifier le bail emphytéotique actuellement en vigueur pour en retrancher la partie de terrain qui a vocation à être cédée à la collectivité.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU la délibération n°6 du 25 novembre 1988 relative à la mise à disposition de la commune de Châtellerault d'un terrain appartenant au centre hospitalier Camille Guérin en vue de la réalisation d'une maison d'accueil pour personnes âgées dépendantes, et à la conclusion d'un bail emphytéotique,

VU le bail emphytéotique en date du 22 décembre 1988 conclu entre le centre hospitalier Camille Guérin et la commune de Châtellerault, enregistré à la conservation des hypothèques de Châtellerault le 13 janvier 1989, dépôt n°1243 volume 4496 n°1er,

VU l'avis du service France Domaine en date du 7 mai 2008,

CONSIDERANT la fréquentation importante du site de la maison médicale du centre hospitalier Camille Guérin et la nécessité d'améliorer la sécurité des abords du site, notamment par l'implantation de stationnements supplémentaires,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette opération,

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU Jeudi 15 janvier 2009 n° **11** page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) de modifier le bail emphytéotique en date du 22 décembre 1988 conclu avec le centre hospitalier Camille Guérin au profit de la commune, afin d'en retirer la parcelle cadastrée section AZ n°651 pour une contenance de 1 a 17 ca, issue de la division de la parcelle cadastrée section AZ n°525 objet du bail s usdit,

2°) d'acquérir du centre hospitalier Camille Guérin les parcelles cadastrées section AZ n°648 pour une contenance de 3 a 21 ca, AZ n°649 pour une contenance de 1 a 20 ca, et AZ n°651 pour une contenance de 1 a 1 7 ca situées rue Aimé Souché, moyennant l'euro symbolique,

3°) d'autoriser le maire ou son représentant à sign er l'acte à intervenir qui sera passé aux frais du centre hospitalier Camille Guérin en l'étude de maître Bossé, notaire associé à Châtellerault.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/P1032/4100.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le Maire de la Ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture
Le 21.01.09
Publié en mairie
Le 20.01.09

Pour ampliation,
Pour le Maire et par délégation,
Le directeur général des services
Hugues CLEPKENS

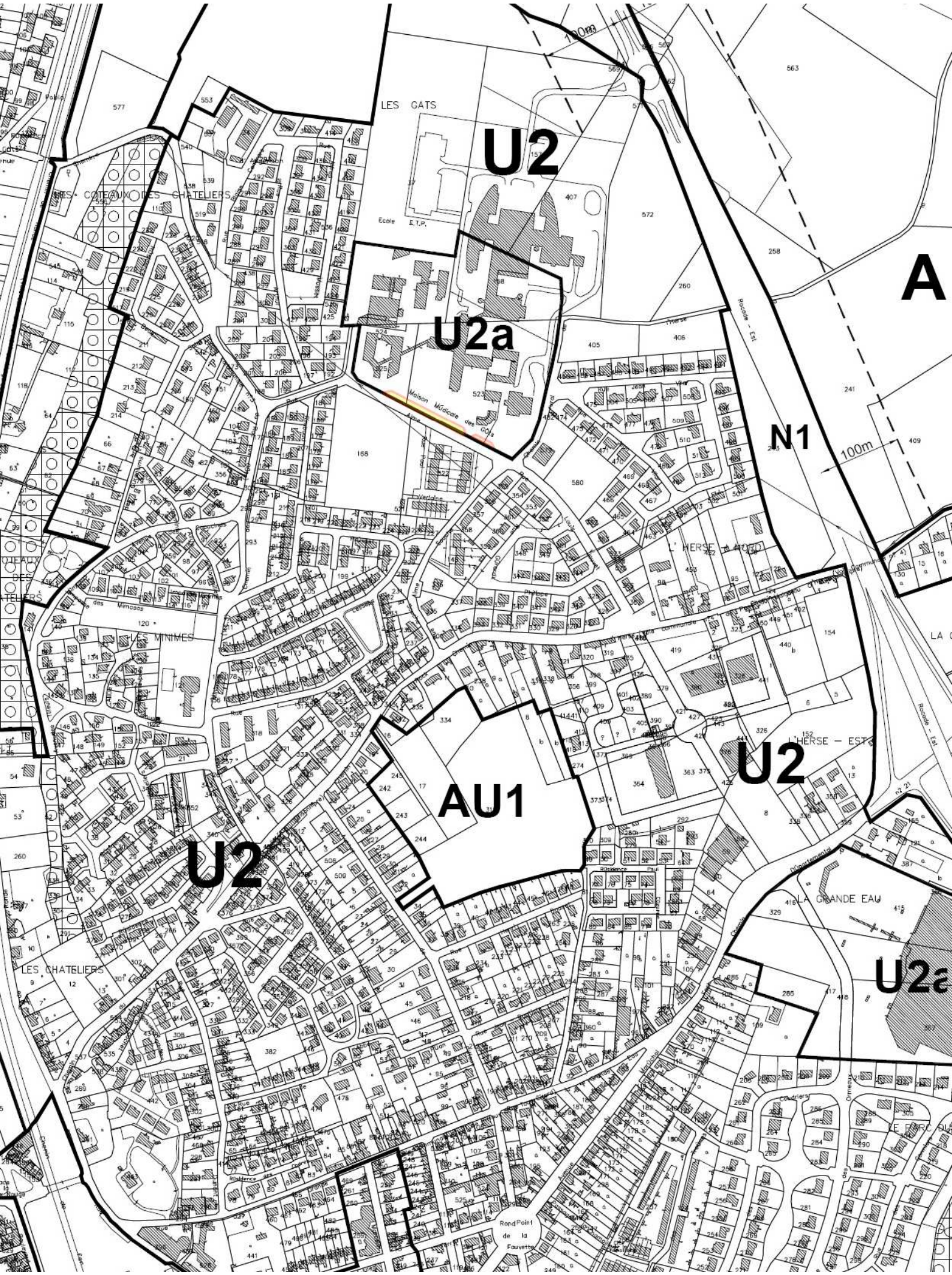
U2
U2a
A
N1
AU1
U2
U2
U2a
LES GATS
LES COTEAUX
LES CHATELIERS
LES MINIMES
L'HERSE
L'HERSE - EST
LA GRANDE EAU
Rond Point de la Fauvette
100m
100m

VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION AZ
Centre Hospitalier Camille Guérin
N
417
419
420
421
422
423
424
535
586
587
589
590
525
650
Ecole E.T.P
582
a
158
b
523
647
460
486
208
651
Maison Médicale des Gâts
648
649
Aimé
Rue
Paul
Verlaine
rural
Chemin
482
474
473
472
475
579
580
168
522
521
355
354
Rue
Ville de Châtellerault - service Urbanisme et Gestion Foncière